

JYR/AP/JFL
AVSD-2024-095

Rue Julia et Maurice Marcou

Le Maire de Surgères,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,

Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,

Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE en date du 05 décembre 2024, considérant que l'aménagement des parkings nécessite une réglementation temporaire.

ARRÊTE

Article premier : Prescriptions techniques.

Stationnement :

Du 9 décembre 2024 à 31/06/2025 :

Rue Marcou dans la section comprise entre le numéro 16 bis et la D939 bis :

Le stationnement sera interdit côté pair excepté pour les véhicules de l'entreprise

Rue Marcou (parking) :

Le stationnement sera interdit dans un espace délimité par des barrières et ou panneaux.

Prescriptions particulières :

L'accès du parking aux usagers sera conservé pendant toute la durée des travaux.

Article deux : Durée de l'occupation

La présente autorisation est accordée du 09 décembre 2024 au 31 juin 2025 inclus.

Article trois : Ouverture de chantier

Néant.

Article quatre : Signalisation du chantier - Mesures d'exploitation routière

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article cinq : Droits et responsabilités

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur. Elle ne confère pas de droits réels.

Article six : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- EIFFAGE,
- Le Service de la Police Municipale, pour notification,
- Madame le Responsable du Centre Technique Municipal, pour notification,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Surgères, assisté des services concernés, pour exécution.

Fait à Surgères, le 05 décembre 2024.

Jean-Yves ROUSSEAU.

